

Annecy, le 8 avril 2020

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs
Les enseignants du premier degré public
Les directeurs d'école
S/c de Mesdames et Messieurs les IEN

Division du 1^{er} degré

Pôle ressources
humaines
Gestion Collective

Bureau 663

Affaire suivie par : Marie-
Liesse BEAUVARLET

Téléphone :
04 50 88 42 55

Courriel :
ce.dsden74-div1@ac-
grenoble.fr

Adresse postale :

Cité administrative
7 Rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

Objet : Postes à exigences particulières

Réf : B.O. spécial n° 10 du 14/11/2019

Lignes directives de gestion académiques du 19 février 2020

Certains postes à exigences particulières sont pourvus lors du mouvement départemental des personnels du 1^{er} degré public.

Ils nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titres ou de diplômes ou de la possession d'une compétence ou expérience particulière. Un classement et/ou une labellisation des candidats sont opérés après un entretien par une commission ad hoc ou un examen sur titre.

Les avis de la commission et/ou de la directrice ou du directeur académique sont communiqués aux candidats s'ils le demandent.

POSTES NÉCESSITANT UNE LABELLISATION :

- Enseignant pour un enseignement bilingue (EMILE, ELYSEE) (voir Annexe 1 : labellisation)

Ces postes ne pourront pas être pourvus par une personne n'ayant pas la labellisation.

POSTES NÉCESSITANT UN DIPLÔME OU UNE CERTIFICATION :

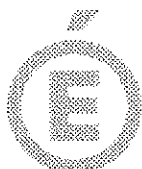
- Enseignant en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)
 - Certification complémentaire FLS ou formation universitaire diplômante en FLE, FLS
 - Stage de formation continue (BELC, CUEF)

Ces postes pourront être pourvus par une personne non certifiée mais à titre provisoire pour une année scolaire.

POSTES NÉCESSITANT UN DIPLÔME SPECIALISÉ (CAPPEI ou équivalent...) :

- Enseignant référent handicap
- Enseignant en ULIS école
- Enseignant en ULIS collège
- Enseignant en SEGPA
- Enseignant en IME
- Enseignant maître E

Ces postes pourront être pourvus par une personne ne détenant pas de diplôme mais à titre provisoire pour une année scolaire, **sauf pour les postes de maître E.**



2/2

POSTES NÉCESSITANT L'INSCRIPTION SUR LA LISTE d'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ECOLE A DEUX CLASSES ET PLUS :

- Directeur d'école de moins de 10 classes en secteur ordinaire
- Directeur d'école de moins de 6 classes en secteur particulier et en R.E.P.

Ces postes pourront être pourvus par une personne non inscrite sur la liste d'aptitude de directeur d'école mais à titre provisoire pour une année scolaire.



Mireille VINCENT